



Institut Saint Berthuin : Ecole libre subventionnée

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL MIXTE ANNEE PREPARATOIRE A
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Rue du Fond de Malonne 129
5020 MALONNE

Direction : M. André

Conditions d'admission :

Pour pouvoir poursuivre des études à caractère scientifique ou mathématique en 7^{ème} préparatoire, tout futur étudiant doit remplir les **4 conditions de base** suivantes :

- Etre né après le 1^{er} janvier 1998
- Cameroun : Etre titulaire d'un BAC C, D, E ou TI. Les BACS anglais sont acceptés à la condition que l'étudiant ait présenté (au minimum) une matière mathématique et une matière scientifique ayant un résultat au moins égal à D.
Autres pays hors UE : BAC Math ou sciences de la vie et de la Terre ou physique
- Etre présent à l'école au moment du début des cours, soit le 9 septembre 2019 au plus tard.
- Transmettre en **1 SEUL** mail un dossier **COMPLET** avant le 03/02/2019

Aucune dérogation à ces quatre conditions ne sera accordée ... il est inutile de le demander ...

Procédure à respecter :

Pour obtenir une **promesse d'inscription** à l'ISBM, en 7^{ème} Préparatoire à l'Enseignement Supérieur, le dossier d'un élève étranger hors UE doit comprendre :

1. **les deux documents d'inscription (ci-dessous page 3 et page 5) complétés**
2. **une copie des documents d'identité** (carte d'identité ou passeport LISIBLE),
3. **le relevé de notes (BAC)**
4. **le versement du minerval « élève étranger » de 868 € + le versement du minerval spécifique à la 7 PES : 124€ + le versement des frais d'envoi de l'attestation d'inscription par recommandé avec accusé de réception : 8€.** Donc un montant total de **1000 €** sur le compte de l'Institut Saint Berthuin, rue du Fond de Malonne 129, 5020 MALONNE.
Les coordonnées du compte sont les suivantes : IBAN : BE20 0680 9489 8056, BIC : GKCCBEBB ,
Indiquer en communication le nom + prénom + date de naissance de l'étudiant.
5. **une copie de l'équivalence définitive** du titre étranger (ou l'avis favorable délivré).

Lorsque **TOUS** ces différents documents sont en la possession du demandeur, ils sont transmis **PAR MAIL UNIQUEMENT** à l'adresse : inscriptions7PES@isbm.be

Il est donc inutile de téléphoner ou de se présenter à l'école. Aucune information supplémentaire ne sera transmise et aucune personne ne pourra être reçue physiquement.

Il sera alors procédé à la vérification du dossier.

- S'il s'agit d'une reconduction d'un dossier introduit pour l'année 2018-2019 (ou des années antérieures) **ET** que les 4 conditions ci-dessus sont respectées, il suffit d'envoyer un courrier à l'adresse mail inscriptions7PES@isbm.be en précisant le nom, le prénom et la date de naissance du candidat et fournir les deux documents d'inscription (page 3 et page 5) complétés **ET** la copie de l'équivalence définitive.

Une lettre d'admission sera alors transmise par recommandé avec accusé de réception dans un délai de 3 semaines (inutile de se manifester avant la fin du délai) à la personne responsable en Belgique qui fera suivre à l'intéressé.

- S'il s'agit d'une nouvelle demande, les 4 conditions doivent être respectées de même que les 5 points de procédure. **Une fois complet**, le dossier est transmis dans UN SEUL mail à l'adresse inscriptions7PES@isbm.be et sera traité.

Une lettre d'admission sera alors transmise par recommandé avec accusé de réception dans un délai de 3 semaines (inutile de se manifester avant la fin du délai) à la personne responsable en Belgique qui fera suivre à l'intéressé.

Mises en garde :

1. J'attire encore votre attention sur le fait que la délivrance d'une lettre d'admission n'entraîne pas automatiquement l'octroi d'un visa d'études pour la Belgique, celui-ci relevant des autorités compétentes. Au cas où il ne serait pas obtenu, **seul** le minerval «élève étranger» de 868 € sera remboursé sur base d'une demande écrite et de la preuve de non-délivrance du Visa.
2. Il est fortement **conseillé** de prévoir une arrivée sur le territoire belge avant la rentrée scolaire idéalement avant le 1^{er} septembre pour permettre de régler les problèmes administratifs avant le début des cours (9 septembre 2019). L'étudiant(e) informera l'école par mail de son arrivée sur le territoire avant le 01/09 ou se présentera à l'école dans les 3 jours de son arrivée en Belgique muni(e) de son billet d'avion si arrivé après le 01/09 (et en tout cas avant le 30 septembre 2019 qui est la date limite d'admission).
3. Cette année, encore, de nombreux étudiants sont mis en difficulté parce que leur **domicile** se trouve à 3h de route de l'école. Quitter celui-ci à 5h30 et le rejoindre à 20h ne permet pas un travail efficace. Soyez attentifs à ce point dans le respect des étudiants !
4. A l'arrivée dans l'école, une copie du permis de séjour en cours de validité (ou de l'annexe 15) sera demandée. **Attention, vous avez l'obligation de vous inscrire à la commune de résidence dans les 8 jours de votre arrivée sur le territoire belge.**
5. Pour que le dossier aboutisse dans les temps, il faut **prendre rendez-vous à l'Ambassade dès transmission du dossier complet**. Les bureaux sont réduits en été et **aucune dérogation pour arrivée tardive ne sera octroyée.**



**7^{EME} PREPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SPECIALE
MATH -SPECIALE SCIENCES**

ETUDIANTS HORS UNION EUROPEENNE

Données personnelles :

NOM :

PRENOM :

SEXE : G / F (barrer le symbole inutile)

Né(e) à (ville et pays de naissance)

Le Nationalité

GSM

Adresse courriel (email-lisible)

Etudes envisagées pour la suite (année scolaire 2020-2021) :

.....
.....

Coordonnées complètes et exactes de la personne responsable en Belgique :

(en majuscules) -ATTENTION- UNE SEULE promesse d'inscription sera envoyée à cette adresse par recommandé avec accusé de réception (**aucun duplicata ne sera fourni**)

Nom et prénom :

Adresse complète

Nom de la rue, numéro-boite :

Code postal - localité

GSM (personne en Belgique)

Adresse courriel (email-lisible)

CHOIX DES GRILLES :

Spéciales mathématiques :

M1 : Préparation aux études supérieures à dominante mathématique, pour les étudiants qui envisagent de passer l'examen d'entrée pour accéder aux études d'ingénieur civil, de présenter l'examen d'admission à l'Ecole Royale Militaire (ERM section polytechnique) ou des études en mathématique, en physique, en informatique ;

M1			
Formation obligatoire			
	M11	M12	M13
Math	21	21	21
Sciences	6	6	6
Informatique	2	2	2
Formation optionnelle			
Français	0	2	0
Anglais	2	0	0
Dessin DAO	0	0	2
Total	31	31	31

M2			
Formation obligatoire			
	M21	M22	M23
Math	19	19	19
Sciences	4	4	4
Informatique	2	2	2
Formation optionnelle			
Français	2	0	2
Anglais	0	2	2
Dessin DAO	2	2	0
Total	29	29	29

M2 : Préparation aux études supérieures à dominante mathématique, pour les étudiants qui envisagent un baccalauréat en informatique ; de présenter l'examen d'admission à l'Ecole Royale Militaire (ERM section « toutes armes »), des études en sciences économiques ;

M3 : Préparation aux études supérieures à dominante mathématique, pour les étudiants qui envisagent des études d'ingénieur industriel, ou architecte.

M3			
Formation obligatoire			
	M31	M32	M33
Math	19	19	19
Sciences	8	8	8
Informatique	2	2	2
Formation optionnelle			
Français	2	0	0
Anglais	0	2	0
Dessin DAO	0	0	2
Total	31	31	31

Spéciales sciences

S1 : Préparation aux études supérieures à dominante scientifique pour les étudiants qui envisagent de passer l'examen d'entrée pour accéder aux études de médecine, de dentisterie.

S1		
Formation obligatoire		
	S11	S12
Math	11	11
Sciences	15	15
Français	2	2
Formation optionnelle		
Anglais	2	0
Informatique	0	2
Total	30	30

S2			
Formation obligatoire			
	S21	S22	S23
Math	11	11	11
Sciences	15	15	15
Formation optionnelle			
Français	2	2	0
Anglais	0	2	2
Informatique	2	0	2
Total	30	30	30

S2 : Préparation aux études supérieures à dominante scientifique pour les étudiants qui envisagent des études dans le domaine de la santé (infirmier(e)s), de biologie, de chimie, de pharmacie, d'agronomie, de médecine vétérinaire, ...

NOM : ...

PRENOM : ...

Entoure le numéro de la grille que tu choisis :

M11 - M12 - M13 - M21 - M22 - M23 - M31 - M32 - M33 - S11 - S12 - S21 - S22 - S23

ATTENTION ! TON CHOIX EST DEFINITIF, IL NE POURRA PAS ÊTRE MODIFIÉ A TON ARRIVÉE

Signature de l'élève :

.....

DONC :

1. Tu réponds aux 4 conditions de base page 1
2. Tu as complété la page 3
3. Tu as complété le cadre page 5
4. Tu as versé les 1000 € sur le compte de l'école,
5. Tu as réalisé une copie de tes documents d'identité
6. Tu as fait une copie de ton relevé de note du BAC
7. Tu as reçu l'équivalence (ou l'avis favorable) de ton BAC

Alors, tu peux scanner et transmettre les documents 2-3-5-6-7 uniquement **PAR MAIL (1 seul mail)** à l'adresse : inscriptions7PES@isbm.be en notant **ton nom et ta date de naissance en sujet du mail**.

La lettre d'admission sera envoyée par recommandé avec accusé de réception à ton répondant belge dans un délai de 3 semaines à dater de la date d'envoi du dossier complet.

DATE LIMITE D'ENVOI : 03/02/2019 à 16h

Rappel des mises en garde :

- **Le choix de la grille est définitif** et ne pourra être modifié à l'arrivée en Belgique, il doit y avoir cohérence entre la grille et les études envisagées.
- **Aucune dérogation à la date limite d'envoi ne sera accordée.**
- **Inutile de téléphoner ou d'inonder la boîte mail pour connaître l'avancement du dossier.**
- **Ces interpellations retardent le traitement des dossiers !**

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NE RESPECTANT PAS LA PROCEDURE SERA REFUSE !

En cas de non-délivrance du Visa,

- Il est possible de demander une reconduction du dossier pour l'année scolaire 2020-2021 si l'étudiant est né après le 01/01/1999
- Si ce n'est pas le cas, le minerval étudiant étranger (868€) sera remboursé (fournir une preuve de non-délivrance du visa) sur demande à l'économe : Monsieur Donckers (luc.donckers@isbm.be)

Si aucune demande de remboursement n'est formulée dans un délai de 3 ans (soit avant le 01/02/2022, cette somme est propriété de l'Institut Saint-Berthuin et ne pourra plus être restituée.

M. André
Directrice ISBM